

Orléans, le 10 novembre 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cher(e) ami(e) de l'Enseignement catholique du Loiret,

Les écoles catholiques du Loiret ont besoin de vous. Elles sont dans une situation financière très difficile ! En ce début d'hiver, beaucoup de travaux sont à prévoir pour anticiper une rentrée de septembre 2024 en toute sécurité !

Les vieilles chaudières sont parfois en fin de vie, parfois réparties, mais pour combien de temps ? En attendant il faut faire des devis de remplacement et prévoir les investissements, qui sont colossaux pour les budgets des petites écoles autonomes, gérées en « bon père de famille ».

Dans certaines écoles, les toilettes des petits ont 30 ans ! Il faut rénover la plomberie, le carrelage, les sanitaires, les cloisons... des travaux prévus pour l'été, mais comment les financer ?

Le bâtiment style renaissance du collège Charles de Foucauld à Beaugency doit être mis en sécurité car des fissures sont apparues cet été et le magnifique chapiteau de l'entrée est à rénover avant qu'il ne soit mis en péril. Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Mairie... se réunissent. Un premier devis est de 50 000€. Et la vie de l'établissement doit continuer, donc des travaux urgents doivent être faits pour accueillir les élèves dans d'autres salles. **Il n'est pas pensable de devoir choisir entre investissements pédagogiques pour les élèves et rénovation du patrimoine !**

Voilà des situations concrètes qui vous associent aux problématiques actuelles des écoles du Loiret, et les raisons de notre appel à dons.

Il y a 15 000 élèves dans les écoles catholiques de notre diocèse. Si chaque parent, grand-parent, attaché aux écoles qui ont aidé ses enfants à grandir, fait un don de 100 € (**avec la déduction fiscale, le coût réel est de 34 €**), une grande partie des travaux pourra être engagée ! Ainsi les établissements scolaires pourront continuer à proposer un environnement qui répond aux normes énergétiques et de sécurité, et surtout maintenir les qualités pédagogiques et d'accueil que chacun attend pour son enfant.

Aidez-nous à passer ce cap, par votre contribution inestimable, quel que soit son montant :

« Les petits ruisseaux font de grandes rivières » !

Soyons tous solidaires pour permettre à nos écoles de poursuivre leur mission !



Anne de Feraudy, présidente de la FSM Loiret

PS : N'oubliez pas d'envoyer votre don **avant le 31 décembre 23** pour bénéficier de la déduction fiscale !

PS2 : ci-joint un petit flyer pour distribuer à un de vos proches et faire ainsi connaître la Fondation Saint Matthieu Loiret !



BON DE SOUTIEN de NOËL 2023

Je soutiens la Fondation Saint Matthieu Loiret



OUI, je soutiens nos écoles catholiques et je fais un don de :

- 50 € 100 €
 250 € 500 €
 Autre montant :€

Je choisis de régler par :



CB, don en ligne (sécurisé) sur :

<https://don.fondation-st-matthieu.org/soutenir-fsm-loiret>

Chèque à l'ordre de la Fondation Saint Matthieu

De la part de :

M/Mme

Adresse :

Je souhaite recevoir plus d'informations sur :

Legs, donations, assurances-vie
Évènement (conférences, concerts, messes, ...)

Code postal :
Ville :

Voici mon adresse mail :

I123SOLOLRT

E-Mail : _____ @ _____

DÉDUCTIONS FISCALES : DONNEZ AVANT LE 31/12/23

Fondation Saint Matthieu • 76, rue des Saints-Pères - 75007 Paris



Merci de renvoyer ce bon de soutien avec votre don dans l'enveloppe-réponse jointe, sans affranchir.



Conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018, et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à rgpd@fondation-st-matthieu.org. Vos coordonnées peuvent être échangées avec des organismes partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre. Nous attachons une grande importance au respect de vos souhaits. Pour toute question, nous aurons plaisir à vous informer au 01 45 49 61 27.

VOS DÉDUCTIONS FISCALES

Impôt sur le revenu (IR) :

66% de votre don à la Fondation Saint Matthieu sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, votre don vous revient en réalité au tiers de son montant.

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) :

75% de votre don à la Fondation Saint Matthieu sont déductibles de votre IFI, dans la limite de 50000€. Si vous êtes assujéti, votre IFI devra être déclaré en juin 2024.

« Je suis convaincue que les écoles chrétiennes... »

...savent former des personnes responsables,...

qui sauront prendre les bonnes décisions pour leur génération, avec confiance et foi, malgré les difficultés. »
Joséphine, une donatrice

